Communiqué de presse - 30 avril 2025

10ème édition de la Journée Expertise & Construction

Le jeudi 3 juillet 2025 sur le site du CERIB à Épernon (28)

Sur le thème : Construire demain par l'innovation responsable et sociétale

En 2025, la Journée Expertise et Construction célèbre son 10ème anniversaire. Cette édition anniversaire vise à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué au succès et à l'évolution de cette journée et à projeter ensemble les perspectives de la prochaine décennie.

Le rendez-vous de référence de l'Expertise et de l'Innovation pour tous les acteurs de la construction

Depuis 2015, la Journée Expertise et Construction permet de partager avec l'ensemble des acteurs de la construction les connaissances techniques et scientifiques du CERIB et d'échanger autour des grandes thématiques qui font l'actualité et l'avenir du secteur.

Autour d'un programme de conférences, de démonstrations, de visites et d'exposition, avec un showroom des innovations de l'Industrie du Béton, cette journée, qui rassemble des centaines de personnes à chaque édition, est un moment privilégié et propice aux échanges et partages d'expériences et d'inspiration avec tous les acteurs de la construction pour relever ensemble les défis de demain.

www.expertiseetconstruction.com

Le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB) est un Centre Technique Industriel, reconnu d'utilité publique et institué en 1967 conjointement par le ministre chargé de l'Industrie et par le ministre chargé de l'Économie et des Finances, à la demande de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB). Avec plus de 180 collaborateurs et un haut niveau d'expertise, ses équipements d'essais des produits et matériaux du BTP se déploient sur 15 000 m^2 de laboratoires. Le Centre exerce son activité entre essais et évaluations, études et recherches, normalisation et certification, appui technique et transfert de connaissances, et dispose d'un centre de formation. Opérateur de recherche du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ses travaux de R&D éligibles peuvent bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche**.** www.cerib.com